



## Disparus du Kosovo : il y a erreur sur les cadavres

Par [N. Zejak](#) et [M. Ilić](#)

Mondialisation.ca, 21 janvier 2011

[Blic online](#) 16 janvier 2011

Région : [L'Europe](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

L'analyse des restes de 77 personnes assassinées pendant le conflit au Kosovo a prouvé que 13 d'entre elles avait mal été identifiées par les experts du TPI lors de la campagne d'exhumation menée en hâte de 1999 à 2000. Les familles des disparus sont sous le choc, surtout que les erreurs pourraient être encore bien plus nombreuses, selon les spécialistes de ce dossier.



*Pristina, le mur des disparus de 1999 © Thomas Cantaloube pour Mediapart*

« Au cours des deux dernières années, l'exhumation des restes de 77 personnes assassinées pendant les conflits armés au Kosovo et Metohija a montré que 13 de ces corps avaient été mal identifiés », a révélé à *Blic* Veljko Odalović, président de la Commission républicaine pour les personnes disparues.

À peine la moitié des corps identifiés

« J'avais déjà pointé du doigt ce problème il y a quatre ans. Nous parlons ici des restes de victimes de nationalité albanaise, dont l'exhumation avait été effectuée de façon improvisée par des équipes du Tribunal pénal international de La Haye en 1999 et 2000, puis rendus aux familles qu'on croyait les leurs. Durant ces deux années, ces équipes avaient procédé à l'exhumation de plus de 4.000 corps, dont seulement la moitié avaient été identifiés. De plus, les corps exhumés qui n'avaient aucun lien direct avec les affrontements armés dans la province n'avaient pas fait l'objet de la même attention », rappelle Veljko Odalović.

Les doutes concernant l'identité des restes exhumés ayant déjà été rendus aux familles ont surgi lorsqu'il est devenu évident que les tentatives d'identification de 413 corps à la morgue de Pristina avaient échoué. « Les experts du Tribunal de La Haye ne sont pas parvenus à identifier ces corps en employant des méthodes conventionnelles, il a alors été décidé que l'identification serait menée plus tard à l'aide d'une analyse ADN », poursuit

Veljko Odalović. Mais comment des erreurs d'identification sur des corps ont-elles pu être commises par des professionnels ?

Un travail hâtif

« L'une des raisons de ces erreurs est tout d'abord le très grand nombre de corps exhumés. L'identification avait été menée dans la hâte sur la base des vêtements et des effets personnels retrouvés auprès des corps, parce que les équipes du Tribunal de La Haye se trouvaient sous pression, devant rassembler autant de pièces à conviction que possible en vue du procès de Slobodan Milošević et de plusieurs généraux de la Serbie », explique Veljko Odalović.

Selon lui, beaucoup de familles albanaises et serbes s'inquiètent désormais à juste titre de l'éventualité d'une identification erronée. « Les groupes de travail de Belgrade et de Pristina devront continuer à composer avec les corps mal identifiés... Je suis désolé, mais je suis obligé de dire que les familles qui ont déjà récupéré les restes d'un ou de plusieurs proches ne sont pas dans une meilleure position que les familles qui attendent depuis dix ans de connaître la vérité à propos du destin des leurs, disparus ou enlevés », déplore-t-il.

Selon les données rassemblées par la Croix Rouge, le nombre de personnes portées disparues en 2000 s'élevait à 5.650. Cette liste n'est toutefois pas d'une précision sans faille, car on a pu constater par la suite que des personnes considérées comme disparues étaient bien vivantes, tandis que d'autres disparus avaient été inscrits deux fois.

« Il nous faudra retrouver les divers représentants internationaux présents en 1998, 1999 et plus tard, afin de leur demander de rouvrir leurs archives. Cette initiative concerne au premier chef le Tribunal de La Haye, le contingent de la Kfor, ainsi que la Mission de vérification de l'époque, dirigée par William Walker. Cette question est très importante pour l'avenir du dialogue entre Belgrade et Pristina », rappelle Veljko Odalović.

Les familles « choquées »

Budimir Gudžić, membre de la Commission pour les personnes disparues, rappelle que l'identification erronée des victimes n'est pas une découverte pour ceux qui travaillent dans le domaine. « Pendant des années, j'ai passé mon temps à prévenir mes collègues du Bureau de la Minuk qui œuvrent dans ce dossier de faire très attention à ne pas jouer avec la destinée des personnes portées disparues. Malheureusement, mes conseils sont restés lettre morte. À leurs yeux, il suffisait de persuader la famille que l'identification avait été faite sur la base des vêtements et des effets personnels pour que la famille récupère le corps », précise-t-il.

Il affirme en outre que le nombre de corps identifiés de manière erronée est supérieur aux 13 annoncés. « Quelqu'un doit assumer la responsabilité de ce gâchis, et au premier chef les membres de la Commission des Nations unies dirigée par Jose Pablo Baraybar », ajoute-t-il.

« Je suis choquée et je ne peux croire qu'une telle chose soit possible... Pour l'instant, je n'ai pas la force de dire autre chose... Sinon que cette fois nous voulons entendre la vérité et rien d'autre, et que ce devoir de dire la vérité appartient aux institutions », a déclaré Verica Tomanović, présidente de l'Association des familles des Serbes disparus. Le nom de son mari, le docteur Andrija Tomanović, figure toujours lui aussi sur la liste des personnes

portées disparues.

Article original : <http://www.blic.co.yu/>

Traduit par Stéphane Surprenant, [Le Courrier des Balkans](#)

La source originale de cet article est [Blic online](#)

Copyright © [N. Zejak](#) et [M. Ilić](#), [Blic online](#), 2011

---

Articles Par : [N. Zejak](#) et [M. Ilić](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)